**Rapport du jury**

 **Certification complémentaire français langue seconde (FLS) 2020**

**Rappel**

L'examen de la certification complémentaire permet à des enseignants stagiaires ou titulaires de valider des compétences professionnelles particulières ne relevant pas du champ de leur concours de recrutement. Son objectif est aussi de constituer un vivier de compétences pour des enseignements pour lesquels il n’existe pas de sections de concours de recrutement.

La certification complémentaire FLS atteste que l'enseignant peut prendre en charge des élèves allophones au sein d'une UPE2A ou d'une classe ordinaire.

**Texte de référence**

Note de service n° 2004-175 du 19-10-2004 parue au bulletin officiel (BO) n° 39 du 28 octobre 2004.

1. **Composition du jury :**

Présidente : madame Véronique BOULHOL, IA-IPR de lettres, pilote académique du CASNAV.

Membres du jury :

Monsieur Patrice ROYER, inspecteur de l'éducation nationale – Circonscription Dijon Nord ;

Madame Sandrine MAHEU, professeure de lettres modernes, en charge de la scolarisation des élèves allophones au sein de l’UPE2A du collège Saint-Exupéry de Mâcon ;

Madame Christine GUERIN, conseillère académique pour l'action éducative et la prise en charge des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs ;

Monsieur Hakim EL ABBOUNI, professeur de lettres modernes, en charge de la scolarisation des élèves allophones au sein de l’UPE2A du collège Les Lentillères de Dijon -  suppléant

1. **Présentation des candidats :**
2. Nombre de candidats : après une augmentation régulière depuis 2017, il a diminué à la session 2020, passant de **31** à la session 2019 à **22**.
	1. Le nombre de candidats du 1er degré est assez fluctuant : de 6 en 2017 à 2 en 2018, il est passé à 10 à la session 2019 soit un tiers de l’effectif total, et à 6 à la session 2020, soit un quart de l’effectif total.
	2. Pour le second degré, nous passons de 21 candidats à 17.
	3. La Côte-d'Or et la Saône-et-Loire étaient les départements les plus représentés à la session 2019. Ce sont désormais l’Yonne et toujours la Saône-et-Loire les plus représentés.
	4. Il est à souligner le nombre important d’absents pour cette session : 5 dont 3 du 2nd degré.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | 1er degré | 2nd degré |
| InscritsPrésentsAdmisNotes*Rappel session 2019* | 643**8 à 18***8 à 18* | 17148**5 à 17** *6 à 17* |

1. Origine géographique des candidats :
2. Saône-et-Loire : 9 - Yonne : 7 - Côte-d'Or : 6 - Nièvre : 1
3. Pour la deuxième année, la Saône-et-Loire a un nombre de candidats supérieur à celui de la Côte-d’Or, plus dispersés sur les territoires : Le Creusot, Louhans, Chalon, Saint-Rémy, Mâcon.
4. Profil des candidats :

Nous avons pour la session 2020, 4 hommes inscrits pour 22 candidats. Ils étaient 5 sur 31 candidats à la session 2019.

Premier degré :

3 professeures des écoles sur 6 candidates du 1er degré sont en charge de la scolarisation d’élèves allophones au sein d’UPE2A.

1 candidate est une professeure en disponibilité pour enseigner à l’étranger.

Second degré :

5 professeurs de lettres modernes : ils étaient 9 à la session 2019

1 professeur d’histoire-géographie

1 professeur de mathématiques

1 professeur documentaliste

1 professeur de lettres/anglais

4 professeure de lettres/histoire 2 professeurs d’anglais

1 professeur d’allemand

1 professeur de portugais

Etaient absents : 1 professeur de mathématiques, un professeur d’anglais et une professeur de lettres/anglais.

1. **Résultats :**

Le taux de réussite diminue : il passe de 77,77 % en 2018 à **61,29 % en 2019**, taux inférieur à celui de la session 2017 qui était de 64,28 %.

La Saône-et-Loire a le taux de réussite le plus élevé, la Côte-d’Or le plus faible.

1. Dans le 1er degré, 7 candidats sur 10 inscrits ont obtenu la CCFLS, soit **70 % de réussite**, pour 12 sur 21 dans le second degré, soit **57,14 %** de réussite.
2. La moyenne des notes obtenues par les candidats du **1er degré** est de **13,20** (10,33en2018). Celle obtenue par les candidats **du 2nd degré** est de **11,83 (**13,26 en 2018). La **moyenne générale est de 12,27** (11,79 en 2018).
3. En 2019, pour le **1er degré**, la **médiane** est de **14,5**. Elle est de **12** pour le **2nd degré**.
4. Dans le 1er degré**, 5** candidates **sur 10** inscrits étaient des professeures en charge **d’une UPE2A**. La moyenne de ces 5 candidates est de **14,5**. **4 sur 5 ont été reçues**. 2 autres candidates de la Saône-et-Loire admises ont obtenu à la rentrée scolaire 2019-2020 un poste UPE2A.

Dans le second degré, **5** candidats sur **21** inscrits étaient des professeurs en charge d’une UPE2A. La moyenne de ces 5 candidats est de **13,10. 4 sur 5 ont été reçus.**

***La moyenne des candidats en charge d’UPE2A est plus élevée,*** *dans le 1er et dans le second*

*degré,*  ***que la moyenne générale par degré*** *(respectivement 13,20 et 11,83). D’où l’importance de ne pas exiger des professeurs postulant sur ce type de poste, la certification complémentaire FLS et de leur laisser une à deux années de pratique pour s’y inscrire.*

*Remarque : seulement 3 professeurs de lettres modernes sur 9 inscrits ont été admis.*

1. **Constats du jury :**

3 professeurs engagés au quotidien dans la prise en charge d’élèves allophones au sein d’un dispositif ou dans le cadre d’un CDI, n’ont pas réussi à convaincre le jury. Certainement parce que le retour réflexif sur leur pratique était encore insuffisant. Nous les encourageons à se représenter après avoir approfondi leurs connaissances et interrogé leurs pratiques.

Comme à la session 2018, les meilleurs candidats sont ceux qui ont construit une expertise solide, fondée aussi bien sur l'expérience que sur l'analyse d'outils et de méthodes. Certains malgré très peu d’expérience, ont compris les grands enjeux de la scolarisation des élèves allophones et sont capables de mettre leur discipline au service d’une pédagogie différenciée avec une approche très pertinente. C’est le cas d’un professeur d’histoire-géographie qui, en initiant des séquences interdisciplinaires, a été capable de créer une synergie au sein de l’équipe pédagogique.

La motivation des professeurs à présenter la certification s’inscrit de plus en plus dans une démarche inclusive de prise en charge globale des élèves allophones au sein de l’établissement scolaire et non seulement dans le cadre plus strict d’une l’UPE2A. Des évolutions favorisées par la diversification des profils sont à souligner :

* L’importance accordée à **l’accueil** des élèves allophones au sein de l’établissement scolaire ;
* Un souci plus marqué pour **la différenciation pédagogique**, surtout dans les premiers mois de scolarisation des élèves allophones, et une approche pédagogique plus transversale ;
* La nécessité de travailler en équipe avec des outils **favorisant la liaison ;**
* Une perception plus fine de l’organisation à mettre en œuvre pour favoriser **l’inclusion** au sein de la classe et de l’établissement scolaire ;
* L’approche plus littéraire se confirme ;
* Le questionnement relatif à **la passation du DNB** ;
* La pédagogie **de projet** comme vecteur de lien social, de sentiment d’appartenance et d’intégration sociale ;
* L’apparition de la notion **de missions transversales** et de tâches complexes ;
* L’interrogation relative aux élèves allophones, **peu ou pas scolarisés antérieurement**, de plus en plus présents dans le système scolaire ;
* Le souci pour le professeur documentaliste de devenir **une personne ressource** de l’établissement scolaire en adaptant sa posture, en organisant des ressources, en aménageant un fond avec des pictogrammes adaptés...

Les candidats ayant échoué de peu doivent persévérer dans leur réflexion et se présenter à nouveau.

Les candidats ayant obtenu la note de 7 ou 8 doivent se donner le temps de vérifier leur motivation, de construire l'expérience qui leur donnera le recul et l'aisance nécessaires à l'analyse de leurs pratiques et à l'exposé de leurs approches et constats à un jury.

1. **Attentes du jury :**

 I – Parmi les compétences attendues déclinées dans la note de service n° 2004-175 du 16-10-

2004, le jury est particulièrement attaché à la maîtrise des compétences ci-dessous :

- la connaissance et l’expérience des matériels pédagogiques disponibles ;

- la connaissance et l’expérience des techniques de classe pour les publics d’élèves non francophones (capacité du candidat à organiser une séquence de langue étrangère ou une séquence

de langue seconde pour des élèves débutants ou pour des élèves avancés) ;

- la connaissance des textes réglementaires et plus particulièrement la circulaire 2012-141 du 2 octobre 2012 relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés ;

- la connaissance des divers aspects des programmes de l’école primaire, du collège et du lycée concernant la maîtrise de la langue, le jury tenant compte du niveau d'enseignement du candidat ;

- la connaissance des grandes familles de langue et des grands systèmes d’écriture, en vue de permettre une comparaison entre fait de langue en français et fait de langue dans la langue d’origine des élèves ;

- la capacité à évaluer les compétences des élèves (et la connaissance des principaux outils d’évaluation existant à cet effet : CECR, socle commun de compétences) ;

- la capacité à élaborer un plan individualisé de formation pour les élèves et à négocier avec l’équipe d’établissement un plan d’intégration progressive dans la classe d’inscription.

Outre ces compétences, le jury appréciera :

- la capacité à prendre du recul par rapport à sa pratique et à mettre en perspective ses choix didactiques ;

- pour les professeurs de lettres, la volonté de mener une réflexion sur les œuvres littéraires inscrites dans les programmes (quelles adaptations, quelles aides à mettre en place ?).

II - Le dossier :

En même temps que son inscription, le candidat remet un dossier dactylographié de **cinq pages maximum**. Bien que n’étant pas soumis à notation, ce dossier fournit au jury des informations et les éléments de compréhension de son parcours en lien avec l’enseignement du FLS. Ce dossier peut être aussi une source pour la conduite de l’entretien.

Le travail d’écriture du dossier a une fin de communication. Sa lecture en sera facilitée par une présentation soignée, une rédaction aérée et la distinction des différentes parties. Bien qu’il présente le parcours du candidat, le dossier n’est pas un CV et se doit d’être rédigé dans une langue correcte et claire. Les notes de bas de page sont acceptées.

Il s’agit d’un récit professionnel exposant les formations, connaissances et compétences du candidat dans le domaine concerné. Le jury rappelle que la présentation d'une expérience spécifique est attendue et qu'elle doit être soigneusement développée et analysée. Le parcours professionnel, l'expérience en FLS, les lectures universitaires doivent nourrir la réflexion pédagogique et permettre de l'approfondir. Les annexes se limitent à un ou deux documents pertinents exploités dans le rapport.

III - L’exposé :

L’exposé de **dix minutes** que le candidat aura préparé en amont, est l’occasion pour lui de démontrer

des compétences professionnelles. Il ne s’agit pas de paraphraser le dossier, mais d’en approfondir certains éléments, de manière problématisée. Si le candidat a eu, entre le dépôt du dossier et l’épreuve de l’oral, d’autres expériences d’enseignement du FLS, il peut profiter de l’oral pour les faire connaître au jury.

Le jury appréciera une distance réflexive et la capacité à mettre en exergue les problématiques et spécificités de l’enseignement du FLS.

IV - L’entretien :

D’une durée de **vingt minutes**, l’entretien est conduit par les membres du jury dont le rôle est de faire approfondir certains points avancés par le candidat, l’inviter à analyser ses expériences et ses pratiques et vérifier ses connaissances. C’est l’occasion pour le candidat d’exprimer sa motivation et les enjeux que représente pour lui la passation de cette certification complémentaire.

Le candidat doit se montrer à l’écoute des questions posées et y répondre avec pertinence et sincérité. Elles n’ont pas pour objectif de mettre le candidat en difficulté mais bien de l’amener à enrichir son propos, aborder des points non mentionnés jusqu’alors, observer sa capacité à réagir aux suggestions.

Le candidat doit maîtriser les fondamentaux de l’enseignement du FLE/FLS, avoir réfléchi à l’accueil et à l’inclusion en classe ordinaire, à son rôle au sein de l’établissement scolaire, connaître le fonctionnement d’une UPE2A et les textes institutionnels.

Les élèves allophones constituant un public particulier, on attend du candidat une approche conjuguant une grande exigence professionnelle et des qualités humaines nécessaires à l’accompagnement de ces élèves vers l’autonomie linguistique et culturelle.

Le candidat doit adopter un comportement adapté à sa place de candidat face à un jury. Toute familiarité est à proscrire.

**Conclusion**

Nous souhaitons réaffirmer que l'examen de la certification complémentaire FLS n'est pas une formalité. Il s'agit au contraire de maîtriser les grands aspects de l'enseignement du FLS, un des champs de l'enseignement du français, de questionner ses enjeux, sa pertinence, ses modalités pratiques de mise en œuvre dans la classe et son articulation avec d'autres champs de l'enseignement dans le cadre du socle commun de compétences. Il est également nécessaire de toujours placer l'élève, ses apprentissages, son parcours de scolarisation au centre du questionnement.

Une journée de préparation à l'examen de la certification complémentaire FLS est prévue au plan académique de formation pour les candidats désirant se présenter à l'examen de la session 2020. Cette formation ne dispense pas d'une préparation personnelle soutenue. La préparation de la certification devrait permettre aux candidats de faire le point sur l'état actuel de la réflexion en FLS, et de dégager des pistes concrètes pour conduire un enseignement adapté.

Nous remercions tous les candidats qui se sont présentés à cette session et nous incitons les candidats qui n'ont pas obtenu cette année la certification complémentaire à présenter à nouveau l'examen, à plus ou moins long terme, en en cernant plus précisément les enjeux.

 La présidente du jury,

 Véronique BOULHOL